

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DE SEMUR EN AUXOIS, 3 RUE DE LA LIBERTE 21140 SEMUR EN AUXOIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

MENETRIER SANJA, représentant de la société SPM GROUP S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 19 RUE FERDINAND MERCUSOT 21540 SOMBERNON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MENETRIER SANJA	500	500 €
MENETRIER PHILIPPE	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

lu et approuvé



Crédit Mutuel
de SEMUR EN AUXOIS
3, rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
Tél. 03 80 89 35 25 - R.C.S. DIJON D 326 635 877

lu et approuvé


